

BULLETIN D'ADHESION 2022-2023 (bulletin individuel)

Nom et Prénom.....

Né(e) le

Demeurant à

.....

Téléphone.....Portable.....

Email.....

Nom + Tél personne à prévenir si accident.....

.....

J'ai bien noté qu'il s'agit de randonnées nécessitant un entrainement à des marches d'un minimum de :

3 h avec du dénivelé (entre 200 et 450 m) le jeudi

5 à 7 h de marche avec du dénivelé (500 à 1100 m) le dimanche.

Je m'engage à avoir un équipement adapté pour les activités auxquelles je participerai

La loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une Fédération Sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Option de garanties choisies (voir page suivante) :

Abonnement à Passion Rando Magazine pour 10 € par an

Je n'autorise pas l'ALPR à publier sur son site internet des photos sur lesquelles je suis reconnaissable

Renouvellement de licence : impérativement avant le 1er novembre 2022

Le bulletin d'adhésion ainsi que le questionnaire de santé rempli ou le certificat médical doivent être envoyés à Martine Oliveau par mail (martine.oliveau@hotmail.fr) ou par courrier : 7 avenue des Avoraus – 69250 Albigny sur Saône

Le paiement doit être effectué de préférence sur le site de l'ALPR par carte bancaire

(<https://alprando.fr/>)

sinon par chèque à l'ordre de l'ALPR, remis avec le bulletin d'adhésion

CERTIFICAT MEDICAL

Pour tous les nouveaux adhérents, certificat médical obligatoire. Il doit préciser l'aptitude à la randonnée. Toute contre-indication à la marche en altitude doit être signalée.

Ensuite, le certificat médical est **à renouveler tous les 3 ans**.

QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour les années intermédiaires, l'adhérent doit répondre au questionnaire ci-dessous et, éventuellement, fournir un certificat médical si le questionnaire comporte au moins une réponse positive.

Répondre par OUI ou NON

Durant les 12 derniers mois

- 1) Un membre de votre famille est décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? **Réponse**
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? **Réponse**
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? **Réponse**
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? **Réponse**
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? **Réponse**
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? **Réponse**

A ce jour

- 7) Ressentez vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? **Réponse**
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? **Réponse**
- 9) Pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? **Réponse**

ATTESTATION A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT DE LA LICENCE

Je soussigné(e)

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir :

Répondu NON à toutes les questions et je fournis cette attestation à mon club lors du renouvellement de ma licence.

Répondu OUI à une ou plusieurs questions et je fournis un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive.

A	Le
Mention manuscrite : lu et approuvé	Signature

Domaine des garanties

	IRA/FRA	IMPN/ FMPN
Personnes physiques et morales garanties		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les licenciés ▪ Les Associations fédérées membres titulaires, les Comités départementaux et régionaux, le National ▪ Leurs animateurs de terrain, préposés et dirigeants 	●	●
Activités assurées		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail, ou récréatives ▪ Pratique de la randonnée pédestre dans le monde entier, aussi bien dans le cadre associatif que sur initiative personnelle ▪ Cheminement sur sentiers balisés ou non et hors sentier, sans limite d'altitude en montagne hors alpinisme, à pied ou avec raquettes ou skis nordiques ▪ Le trajet AR « domicile – lieu de la réunion ou de la randonnée » est couvert 	●	●
Complément MPN :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'alpinisme cotation PD seulement ▪ Des loisirs sportifs de pleine nature cf : ski alpin sur piste, VTT, via ferrata, canoë, équitation, voile, etc... à condition que ces disciplines soient pratiquées au sein ou sous couvert de la fédération sportive qui les représente 	Néant	●

Nature des garanties

	IRA/FRA	IMPN/ FMPN
Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous dommages corporels matériels et immatériels 	●	●
Frais de recherche et de secours	●	●
Défense pénale et recours contre les tiers	●	●
Accidents corporels		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès ▪ Invalidité permanente ▪ Frais de traitement ▪ Frais de rapatriement ▪ Frais de transport 	●	●
Dommages matériels concomitants à un accident corporel	●	●
Assistance en cas d'accident ou de maladie		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evacuation jusqu'à un centre médical, y compris en hélicoptère ▪ Rapatriement et transport sanitaire (frais réels) ▪ Transport d'un membre de la famille (frais réels) ▪ Rapatriement du corps après décès ▪ Frais d'évacuation suite à accident de raquettes ou de ski (frais réels) ▪ Soins médicaux et d'hospitalisation à l'étranger ▪ Caution pénale à l'étranger ▪ Frais d'hébergement 	●	●

Option : possibilité de garanties supplémentaires hors France Métropolitaine pour les longs séjours à l'étranger (de 1 à 3 mois) qui comportent plus de risques et pour les séjours dans les pays où le recours à un hélicoptère ou à d'autres secours requiert de verser tout de suite de fortes sommes d'argent (Népal ou Maroc) et où les frais médicaux sont très élevés (USA, Canada, Japon). Contacter la FFR pour souscrire à cette extension.

TARIFS ADHESIONS 2022/2023

IRA	Responsabilité civile + accidents corporels <i>Individuelle</i>	39 €
FRA	Responsabilité civile + accidents corporels <i>Couple et famille</i>	69 €
IMPN	Responsabilité civile + accidents corporels <i>Individuelle</i>	49 €
FMPN	Responsabilité civile + accidents corporels <i>Couple et famille</i>	85 €

L'adhésion comprend :

- l'adhésion à l'ALPR et à la FFR
- l'assurance selon l'option choisie

Le détail des garanties vous sera adressé avec votre licence

Etudiants –26 ans et chômeurs : réduction de 5€

Personnes adhérentes par ailleurs à la FFR : ne régler que la part association soit **20€** (joindre photocopie licence)

Abonnement à Passion Rando Magazine pour **10 €** par an